Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260310-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

**COMMUNE DE LANVALLAY**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**
**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **25**
Votants : **25**

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 20 février 2026, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

**Délibération n° 2026 03 10**

**Objet :**

**FINANCES**
**-**
**Contrat départemental de territoire 2022-2027 – Demande de subvention pour la construction de l'Espace Culturel et Social.**

**Etaient présents :** M. RICARD Bruno, Maire - M. VADEPIED Alain - Mme IDRI Brigitte - M. NICOLAS Thierry - Mme LECOINTRE Haude - M. CASSIGNEUL Thomas - Mme TROUBADOURS Sophie - M. MAHÉ Bernard - Mme RÉ Claire - Mme BREHIER Josiane – Mme BRIOT Janig - Mme BAUDU Françoise - Mme GUÉRIN Sabine - M. ARMBRUSTER Olivier - M. PINTO José - M. BRIAND David - M. GUILLEMOT Thomas - Mme PILLOT Mathilde - Mme PETIPAS Jennifer – Mme LEPETIT Françoise – M. QUINTIN Pascal - Mme DELAROCHE Cécilia - M. BODIN Daniel - M. GARNIER Alain - M. RENAULT Olivier.

**Étaient absents :** M. LE DREZEN Philippe a donné pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie ; M. Mathias MOREL.

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Jennifer PETIPAS ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

***Rapporteur : Bruno RICARD***

Le département des Côtes d'Armor a mis en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027. La signature contrat entre la commune et le département est intervenue le 2 novembre 2022 et l'enveloppe allouée pour la commune est de 243 971.82 € HT.
Cette enveloppe est librement affectée par la commune aux projets d'investissement répondant aux thématiques ciblées par le Département. Le Département peut intervenir à un taux maximum de 70 % HT.
Cette enveloppe peut être mobilisée pour des projets répondant à au moins 2 des 5 enjeux suivants portant sur : la transition énergétique, la transition environnementale, l'égalité Femme / Homme, la citoyenneté et démocratie (démarche participative…) ou l'insertion professionnelle et promotion de l'emploi (clause sociale marchés publics…).
Les thématiques retenues pour les projets d'investissement sont les suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable ainsi que les projets d'investissement innovant.

Le Projet de construction de l'Espace Culturel et Social de Lanvallay correspond aux enjeux de la transition énergétique (démolition de bâtiments mal isolés pour reconstruire un bâtiment passif), de la transition environnementale (utilisation de matériaux biosourcés, renaturation des espaces autour et infiltration des eaux pluviales sur la parcelle) et de la citoyenneté et démocratie (temps participatifs dans la conception du projet et la construction).
Au regard de ces éléments, il est proposé d'affecter la totalité de l'enveloppe au projet de construction de l'Espace Culturel et Social.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260310-DE

**1 - <u>Description détaillée *du* projet</u> :**
Le projet consiste, dans le centre-ville de Lanvallay, à proximité de l'école élémentaire et d'autres commerces et équipements publics, en la construction d'un bâtiment neuf, d'une emprise totale de 720 m², appelé Espace Culturel et Social, sur l'emplacement d'anciens bâtiments communaux déconstruits fin 2024. Cet équipement regroupera la médiathèque, les bureaux d'accueil social du CCAS, des salles associatives, un hall d'accueil commun et une halle couverte.

Il s'agira d'un lieu chaleureux et ouvert à tous, favorisant par sa conception la mixité sociale et générationnelle. Les espaces seront fonctionnels et évolutifs selon ce que chaque usager y apportera, dans un esprit tiers-lieu. Cet équipement s'inscrit dans un rayonnement local de par sa médiathèque qui fait partie du réseau intercommunal, et apportera une programmation événementielle et culturelle supplémentaire pour le territoire. Les associations locales pourront s'approprier le lieu pour leurs activités, de même que l'accueil de loisirs et l'espace jeune.

Le bâtiment en lui-même répondra à des exigences environnementales fortes : Il s'agira d'un bâtiment à énergie positive, de conception sobre grâce à des choix de matériaux biosourcés (bois, terre, paille, sédiments) et issus du réemploi (poutres métalliques et bardage bois issus de la déconstruction des bâtiments communaux) ainsi qu'une gestion durable de l'eau qui sera infiltrée sur la parcelle.

Le programme a été pensé avec les futurs usagers et dans la poursuite de cette implication citoyenne, un chantier participatif d'une cinquantaine de jours sera prévu lors de la construction. Enfin, l'environnement direct de ce bâtiment (place d'Alsace, espaces verts), sera aménagé avec frugalité, et permettra de renaturer des surfaces actuellement imperméables.

**2 – <u>Calendrier prévisionnel du projet :</u>**
Démolitions des bâtiments présents sur la parcelle : fin 2024
Construction : novembre 2026-avril 2027
Ouverture de l'équipement : été 2027

**3 – Estimation détaillée du projet** (Dépenses HT) :

| **Eligibles CDT 2022-2027** | |
|---|---|
| Démolitions et désamiantage | 143 588 € |
| Aménagements extérieurs (lot 1 pour partie) | 33 486 € |
| Structures clos ouvert - lots 3 à 6 | 718 710 € |
| Lots techniques - lots 11 et 12 | 189 632 € |
| Aménagements intérieurs - lots 7 à 10 et 14 à 15 | 279 113 € |
| Honoraires Maîtrise d'œuvre (MOE) | 224 676 € |
| Achat briques de sédiments pour cloisons int. | 6 965 € |
| Contrôle technique SPS | 19 260 € |
| Total (1) | 1 615 430 € |
| **Non éligibles CDT 2022-2027** | |
| Terrassement et GO (démarrage nov. 2025) | 349 202 € |
| Lot 1 Signalétique | 2 143 € |
| Achat de paille pour cloisons int. | 2 557 € |
| Lot 13 Agencement | 45 432 € |
| Diagnostics divers | 11 509 € |
| 1% artistique | 15 795 € |
| Aléas / révisions | 12 300 € |

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260310-DE

| | |
|---|---|
| Dommage ouvrages | 26 000 € |
| Avis de publicité et frais divers | 9 445 € |
| Total (2) | 474 382 € |
| **TOTAL (1+2)** | **2 089 812 €** |

**4 – Plan de financement prévisionnel :**

| **Aides publiques** | |
|---|---|
| DSIL « Grandes priorités » - notifié | 100 000 € |
| DSIL 2026 - demande en cours | 277 159,00 € |
| DRAC - notifié | 382 933,00 € |
| Département CDT 2022-27 | 243 972 € |
| Région Bretagne - notifié | 100 000 € |
| Fond vert - notifié | 17 459 € |
| Agence de l'eau - notifié | 17 459 € |
| Total subvention (1) | 1 138 982 € |
| **Autofinancement** | |
| Total autofinancement (2) | 950 830 € |
| **TOTAL (1+2)** | **2 089 812 €** |

***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,
**Vu** la délibération n° 2022 09 03 en date du 16/09/2022 autorisant M. le Maire à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 »,
**Vu** le projet de construction d'un Espace Culturel et Social dans le centre bourg de Lanvallay,

***Mme Cécilia DELAROCHE, ne souhaite pas prendre part au vote en raison de son mandat de Conseillère départementale.***

**Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité avec 21 votes pour et 4 abstentions** (M. QUINTIN Pascal - M. BODIN Daniel - M. RENAULT Olivier - Mme LEPETIT Françoise)

- **APPROUVE** le projet et le calendrier des travaux,
- **APPROUVE** plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** pour ce projet une subvention auprès du département, au titre du « contrat départemental de territoire 2022 -2027 », d'un montant de 243 972 € H.T.,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jennifer PETIPAS

Bruno RICARD